

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire

Avis du CSRPN plénier du 07/11/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur la construction d'une plateforme d'observation sur la RNN de Saint-Denis-du-Payré	Bénéficiaires : LPO France	Avis : Favorable
----------------------	--	-------------------------------	---------------------

Échanges

Le CSRPN s'interroge sur la gestion de la haie à proximité du projet de plateforme

Le gestionnaire précise qu'il s'agit d'une haie basse de tamaris. Aucun entretien n'est prévu pour l'instant. Si la haie venait à devenir trop haute, elle serait entretenue en cime afin de maintenir le point de vue paysager. L'impact sur les oiseaux d'eau serait nul, car la zone se situe près de la route, loin du cœur de la réserve. Les observateurs pourront profiter d'un nouveau site d'observation, ainsi que de la présence des Grues cendrées lors de la formation du dortoir hivernal.

S'agissant d'une nouvelle installation au sein de la RNN, le CSRPN souhaite connaître les besoins en entretien de ce type d'infrastructure et sa durée de vie.

Le gestionnaire indique qu'il a une bonne expérience avec ce type d'installation, puisque l'accès à l'observatoire actuel suit le même principe. Cette passerelle a nécessité une rénovation après 30 ans d'utilisation. Les matériaux prévus pour le nouvel observatoire seront notamment plus épais, garantissant ainsi une durée de vie d'au moins 30 ans. Concernant le temps de travail supplémentaire lié à l'entretien et à la maintenance, le gestionnaire estime qu'il ne s'agira pas d'une surcharge importante. Toutefois, l'équipe de la réserve prévoit une augmentation du temps consacré à la surveillance, à la police et à la sensibilisation, mais cela est déjà pris en compte dans les plans de charge du personnel. L'équipement permettra également d'améliorer l'efficacité de la surveillance globale du site, en offrant un nouveau point de vue élevé sur la réserve.

Le CSRPN s'interroge également sur les conséquences de la mise en place de ce nouvel équipement sur le parking. Avec cette nouvelle offre, une augmentation de la fréquentation est à prévoir, ce qui pourrait entraîner une demande d'agrandissement du stationnement.

Le gestionnaire répond que cela n'est pas envisagé. Au contraire, l'observatoire fait partie d'un projet communal global qui inclut une liaison douce entre le bourg et l'observatoire, en dehors du périmètre de la réserve. Une fois cette liaison mise en place, le parking ne sera accessible qu'aux personnes à mobilité réduite.

Délibération

Le CSRPN trouve dommage que les travaux de mise en place de l'observatoire ne coïncide pas avec le calendrier de mise en place de la liaison douce.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 19/11/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin



11/25